

Ministre de la Justice  
et procureur général du Canada



Minister of Justice  
and Attorney General of Canada

L'honorable / The Honourable David Lametti, c.p., c.r., député, P.C., Q.C., M.P.  
Ottawa, Canada K1A 0H8

**Le 3 juin 2022**

Maître Teresa Haykowsky

Présidente

Section des juristes d'expression française de common law

Maître Indra Maharaj

Présidente

Sous-comité des questions judiciaires

L'Association du Barreau canadien

**(par courriel)**

Maîtres,

Je vous remercie de votre correspondance du 21 avril 2022, écrite au nom de la Section des juristes d'expression française de common law et du Sous-comité des questions judiciaires de l'Association du Barreau canadien, concernant la formation destinée aux membres des comités consultatifs à la magistrature fédérale (CCM).

Tout comme vous, je suis déterminé à favoriser un accès égal à la justice dans les deux langues officielles. Je me réjouis donc que vous souteniez le *Plan d'action : Améliorer la capacité bilingue des cours supérieures* lancé en 2017, et j'aimerais souligner l'engagement soutenu du gouvernement à atteindre ses objectifs.

J'ai examiné attentivement votre proposition d'offrir de la formation aux membres des CCM au sujet de la réalité et des besoins en matière d'accès à la justice en français. Le gouvernement et moi partageons entièrement votre objectif de veiller à ce que la capacité bilingue des candidats fasse partie intégrante du processus de nomination des juges. À ce titre, chaque étape de ce même processus met l'accent sur l'aptitude des candidats à communiquer dans les deux langues officielles.

Afin de postuler, tout candidat à une nomination à la magistrature fédérale doit remplir un questionnaire détaillé sur ses capacités fonctionnelles en français et en anglais. En 2018, le gouvernement a modifié le questionnaire à cet égard en y ajoutant deux questions supplémentaires au sujet des compétences linguistiques des candidats, ce qui porte à six le nombre de questions connexes dans le questionnaire. Par conséquent, le

Commissariat à la magistrature fédérale (CMF) évalue les aptitudes linguistiques des candidats qui répondent « oui » à l'ensemble des six questions, et les rapports d'évaluations me sont ensuite transmis. Ces derniers m'aident à connaître le niveau de bilinguisme des personnes dont la candidature est recommandée ou hautement recommandée par les CCM. Les juges en chef me fournissent, de leur côté, des renseignements essentiels, car ils sont très bien placés pour m'informer des besoins actuels et futurs de leurs tribunaux, notamment en ce qui a trait au bilinguisme. Pour m'assurer que la capacité bilingue des nouveaux juges subvient aux besoins des tribunaux et des personnes qu'ils servent, je tiens également des consultations rigoureuses et concertées auprès des membres de la magistrature et du barreau.

Les CCM ont pour rôle d'évaluer les candidats en leur attribuant la cote « recommandé », « hautement recommandé » ou « sans recommandation ». Cette pratique permet la constitution d'un bassin de candidats évalués dans lequel je peux puiser lorsque des postes deviennent vacants. En revanche, il n'incombe pas aux CCM de déterminer les compétences requises pour occuper un poste précis, ni de relever une lacune dans un domaine d'expertise en particulier (par exemple en droit pénal) ou au niveau du bilinguisme, et ce, même si une telle lacune peut avoir une incidence sur un tribunal lorsqu'un juge quitte ses fonctions. C'est plutôt à moi que revient cette responsabilité, et je la prends très au sérieux. De plus, comme je l'ai déjà souligné, je me fie largement aux consultations que je mène auprès des membres de la magistrature et du barreau pour m'acquitter de cette fonction. Or, la capacité bilingue des tribunaux ainsi que leur aptitude à bien servir le public dans les deux langues officielles sont prises en considération lors de ces consultations. Des membres de communautés de langue officielle en situation minoritaire et d'organisations comme la vôtre m'adressent également des lettres pour me faire part des besoins de certaines cours, et j'en tiens compte. Dans le même ordre d'idée, je vous remercie d'avoir porté à mon attention l'*Analyse démographique des professionnels de la justice* menée par le Réseau national de formation en justice.

Bien qu'ils ne soient pas chargés d'examiner les besoins en matière de bilinguisme que présente chaque poste vacant, les CCM doivent tout de même accorder une attention toute particulière au bilinguisme des candidats, puisqu'il s'agit là d'un des critères d'évaluation. En outre, et comme vous l'avez souligné dans votre lettre, le CMF fournit aux membres des CCM des renseignements concernant les droits linguistiques des justiciables dans chaque province et territoire du Canada, soulignant par le fait même la pertinence de ce critère au sein du processus d'évaluation des candidats. À mon avis, cette pratique montre adéquatement aux membres des CCM l'importance du bilinguisme au moment de déterminer comment évaluer un candidat, et ce, d'une manière conforme au rôle des CCM dans le processus en question.

Chaque année, le CMF publie des statistiques relatives aux candidats à la magistrature et à ceux qui y sont nommés, y compris des statistiques portant sur le bilinguisme des candidats et des personnes nommées. À titre d'exemple, entre le 29 octobre 2020 et le 29 octobre 2021, 16 des 71 nouveaux juges nommés à la magistrature (22,5 %) ont

déclaré posséder les compétences linguistiques citées dans le questionnaire. Il s'agit donc d'une augmentation par rapport à la période précédente de 12 mois, au cours de laquelle 7 des 60 nouveaux juges (soit 11,7 %) avaient déclaré posséder ces mêmes compétences. Le gouvernement et moi-même restons déterminés à accroître la capacité bilingue des cours supérieures canadiennes.

Enfin, sachez que je vous suis reconnaissant de votre engagement soutenu d'améliorer l'accès à la justice dans les deux langues officielles, car il s'agit d'un objectif qui me tient profondément à cœur.

Je vous remercie encore une fois d'avoir pris le temps d'écrire et vous prie d'agréer, Maîtres, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'D' followed by a series of loops and a horizontal line, representing the name David Lametti.

L'honorable David Lametti, c.p., c.r., député  
(il/lui)  
Ministre de la Justice et procureur général du Canada